

COMMENT RÉAGIR À UN ACCIDENT

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE

1. PROTÉGER LA VICTIME

- Empêcher tout accident de se reproduire;
- Baliser la zone dangereuse.



2. ALERTEUR OU FAIRE ALERTEUR



SAMU : 15	112 d'un portable
POMPIERS : 18	

→ Donner :

- Son identité;
- L'adresse exacte du lieu de l'accident;
- Le numéro de téléphone;
- La nature de l'accident ou du malaise;
- Le nombre de victimes et leur état.

→ Ne jamais raccrocher le téléphone en premier.

→ Accueillir et guider les secours à l'entrée de l'entreprise.

3. SECOURIR LA VICTIME

Secouriste : effectuer les gestes de premiers secours.

Non secouriste : suivre les conseils des **POMPIERS** ou du **SAMU**.

EN CAS D'ACCIDENT BÉNIN

- Utiliser la trousse de secours de l'entreprise située.....
- En cas de doute appeler le SAMU ;
- Inscrire l'accident sur le registre des soins (pour les entreprises ayant la présence d'une infirmière) ; d'un médecin du travail, d'un responsable SST...);
- Retour au travail.

ADRESSE DE VOTRE ENTREPRISE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (précisez si le numéro est un standard) :

Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie V3 - Février 2022

COMMENT RÉAGIR À UN ACCIDENT

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE

1. PROTÉGER LA VICTIME

- Empêcher tout accident de se reproduire;
- Baliser la zone dangereuse.



2. ALERTEUR OU FAIRE ALERTEUR



SAMU : 15	112 d'un portable
POMPIERS : 18	

→ Donner :

- Son identité;
- L'adresse exacte du lieu de l'accident;
- Le numéro de téléphone;
- La nature de l'accident ou du malaise;
- Le nombre de victimes et leur état.

→ Ne jamais raccrocher le téléphone en premier.

→ Accueillir et guider les secours à l'entrée de l'entreprise.

3. SECOURIR LA VICTIME

Secouriste : effectuer les gestes de premiers secours.

Non secouriste : suivre les conseils des **POMPIERS** ou du **SAMU**.

EN CAS D'ACCIDENT BÉNIN

- Utiliser la trousse de secours de l'entreprise située.....
- En cas de doute appeler le SAMU ;
- Inscrire l'accident sur le registre des soins (pour les entreprises ayant la présence d'une infirmière) ; d'un médecin du travail, d'un responsable SST...);
- Retour au travail.

ADRESSE DE VOTRE ENTREPRISE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (précisez si le numéro est un standard) :

Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie V3 - Février 2022

